

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 17 mai à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 10 mai 2021

Étaient présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de **M. DELUGA François** et de **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **Mme DESMOULIN Karine**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient présents en visioconférence : **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de **Mme BARAT Geneviève**, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **M. DUDON Alain**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. FORET Thierry**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. TULARS Bernard** portant pouvoir de **M. CARRERE Paul**, **M. BLANC SIMON Jean-Luc** portant pouvoir de **M. COUTIERE Dominique**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de **Mme NADAU Marie-Françoise**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme MESPLES Olga**, **M. PAIN Cédric**.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BARAT Geneviève** ayant donné pouvoir à **Mme LAMARQUE Gisèle**, **Mme HARRIBEY Laurence** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. LAGRAVE Renaud** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **Mme NADAU Marie-Françoise** ayant donné pouvoir à **M. ICHARD Vincent**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. TULARS Bernard**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **M. BLANC SIMON Jean-Luc**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**.

Absents : **Mme NAYACH Laure** (excusée), **Mme VALIORGUE Magali** (excusée), **M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. SAINTORENS Denis** (excusé), **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. LASSALLE Jean-Claude** (excusé), **Mme BRUN Yveline**, **M. TAUZIN Arnaud**, **Mme VEILLARD Carole**, **M. SARTRE Philippe**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**.

CULTURE, EDUCATION AU TERRITOIRE :

Subventions culturelles et éducation à l'environnement - attributions

L'année 2020 a été particulièrement marquée et mise en difficulté le domaine des projets culturels ou tout reste à ce jour quasiment stoppé.

La mission a particulièrement œuvré à essayer de mettre en place ce qui restait possible, avec en particulier toute une dynamique de résidences d'artistes sur le territoire.

Dans le domaine de l'éducation environnement sur le territoire, la volonté a été de traduire en action au maximum les projets dans lesquels les enseignants se sont engagés. C'est donc entre les différentes annonces de mesures – protocoles sanitaires – plan vigie pirate, que les animateurs du pôle ont œuvré pour assurer plus de 64 projets sur le terrain, permettant aux enfants de notre territoire, de vivre des expériences dehors au maximum.

Le pôle Education environnement et culture **accompagne environ 64 projets de dynamiques pédagogiques au travers de différents modes opératoires :**

- **Appels à projets que l'on connaît via la lettre buissonnière diffusée auprès des écoles – collèges – lycées et structures jeunesse.**
- **Sollicitations pédagogiques des enseignants qui souhaitent mettre en œuvre une thématique de projet**
- **Actions dans le cadre d'accompagnement de la politique jeunesse d'inter-communalités.**
- **Dynamiques de projets culturels qui se déroulent sur le territoire où des liens se développent avec les écoles et structures jeunesse dans le cadre des EAC avec la DRAC Nouvelle Aquitaine.**
- **Programmations de « rencontres sorties Grand Public » sur l'ensemble du PNR.**

Pour l'année scolaire 2020-2021, certains projets nécessitent une aide financière pour leur bonne réalisation. En tenant compte du règlement culturel voté en Comité Syndical en 2013 et de la convention triennale avec la Région, il est proposé d'attribuer les aides suivantes.

Dans le cadre de son travail d'accompagnement des projets éducatifs, le Parc est opérateur culturel de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour coordonner des projets sur son territoire qui bénéficient d'un financement complémentaire de la DRAC Nouvelle Aquitaine, à celui du PNR. C'est pour cette raison qu'une subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine est attribuée au PNRLG sur les projets artistiques et culturels dans les écoles et sur le territoire du Parc pour l'année 2020 – 21.

La subvention de la DRAC se décomposant comme suit :

- 7900 € voté pour l'année 20-21 pour les projets EAC à l'échelle du Parc.
- 17160 € de subventions pour l'année 19-20, reportées pour l'année 2020-2021.
- 10000 € pour le travail de médiation de la Forêt d'art contemporain à l'échelle du territoire
- 8000 € fléchés pour l'action du responsable du pôle culture et éducation au territoire et du poste mutualisé, pour leur travail d'accompagnement des projets EAC, le lien avec les dynamiques artistiques accueillies sur le territoire et les dynamiques scolaires.

Ce financement DRAC Nouvelle Aquitaine et PNR sera affecté aux projets ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- D'attribuer les aides ci-dessous et d'autoriser le Président à signer les actes et documents afférents

**EDUCATION ENVIRONNEMENT ET EDUCATION AUX PRATIQUES
ARTISTIQUES**

A) Proposition d'attribution des subventions éducation pour les établissements scolaires du Parc naturel régional des Landes de Gascogne et artistes associés.

Intitulé de la manifestation	Territoire – communes concernées	Proposition de subvention du PNR 2021 aux Ecoles ou associations d'éducation environnement ou prestataires artistiques Priorité Politique 6 / mesure 72-73 // action 41 // 10000 € sur le contrat de Parc	Participation / Aide à l'artiste dans le cadre de la subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine 21 et report 2020. Soit : 35060 € de la DRAC pour l'action EAC
« Maisons d'autrefois _ projet RPI haute Landes - Marquèze	Rpi Brocas – école de le Sen Ecolle de Maillère	0€	Marinna Bellefaye : 540 € Marinna Bellefaye : 360 €
« Forêt y aller » - 5 classes	Audenge – Salles – Le Barp (5 classes)	Graine de Forêt : 1880 €	0 €
« Le Bazar des mômes » / Projet « OUMAIS »	2 classes de Mios	0€	Cie Tuti « OUMAIS » : 1440 €
Land Art Association Interférences	Stage land art pour les jeunes de la CoM de Com Cœur haute Lande	0€	Association Interférences : Quitterie Duvignac : 1000 €
Land Art Association Interférences :	Cycle création Land art collège de Labouheyre (3 classes)	0€	Quitterie Duvignac : 2000 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33) et en visioconférence

Séance du 17 mai 2021
Délibération n°85

« Des auteurs à l'école »	Collège de Labouheyre – RPI Labouheyre – Ecole de Pissos : 7 classes	0€	Ecole Anne Sylvestre Labouheyre : 1000 €
« Adare que Cantam »	Ecole de belin Beliet Ecole de Garein 2 classes	600 € cie Parler NOIR	Cie du Parler noir : 720 €
« L'effet Papillon » 2 classes	« Ecole de Bélis – Maillère »	560 € Marianne Mazeau	Marianne Mazeau : 1200 €
L'airial retour vers le futur » 3 classes	Ecole de Saint Symphorien – Le Sen – Saint Léger	0 €	Adrien Claret ou Sophie Bataille 700 €
« La tête dans les étoiles » - 10 classes	Audenge – Le Teich – Le Lanote – Trensacq – Sabres – Vert		3790 € pour Atelier de Mécanique Générale 925 € pour les club astro des Landes et de la Gironde
Echange Intra Parc Leyre sauvage	Ecole de Luglon	0 €	Sophie Bataille : 900 €
« Les grues s'invitent à l'école »	Ecole de Salles (3 classes) : intervention artistique et coordination de l'ouvrage de valorisation		Marinna Bellefaye : 1080 € Marinna Bellefaye : 500 €
« l'Art contemporain à l'école »	Ecoles du Barp (2 classes)	540 € Marinna Bellefaye 540 € Olivier Louloun	
« Les chauves souris sont nos amies »	Ecoles de Pissos (2 classes) Centre de loisirs de Saint Magne		Pauline Lairat 900 € Pauline Lairat : 660 €

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210517-85-2021-DE
Date de télétransmission : 21/05/2021
Date de réception préfecture : 21/05/2021

Atelier Gravure botanique	Ecoles de le Barp et Salles (4 classes)	2660 € Landry	720 € Landry
Médiation artistique des parcours d'œuvres	Territoire PNR (25 classes)	0€	10 000 € pour l'association Forêt d'art contemporain de la Drac pour l'action de médiation scolaire réalisée sur le territoire.

B) Action culturelle :

Pour le Parc, l'action culturelle est un véritable enjeu pour la priorité politique « Développer une véritable conscience de territoire ».

La démarche de la mission reste souple, sans appel à projet pour conforter, (avec les acteurs du territoire, les cles, les agences culturelles des départements et de la Région), une construction de projets culturels cherchant à fédérer les dynamiques collaboratives et fédératrices à l'échelle du territoire. Cette délibération s'appuie sur le règlement culturel qui classe 3 modes d'interventions :

- Les coups de pouce pour de nouveaux projets – test d'initiatives
- Les projets de diffusion culturelle qui fédère des dynamiques, des publics
- Les projets de co production – co construction où le Parc est investi auprès de l'opérateur.

Ce travail se fait en étroite collaboration avec l'IDDAC qui a conventionné le Parc comme « scène partenaire » et avec l'Office Artistique de la Région Nouvelle Aquitaine où le Parc est acteur du Groupement d'Intérêt Artistique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** dans un premier temps les projets suivants en tenant compte de la fragilité des acteurs culturels et en gardant la souplesse pour de nouvelles dynamiques à accueillir sur le territoire. C'est pour cela que cette délibération sera complétée cette année, au prochain comité syndical du Parc, avec de nouvelles propositions artistiques qui sont en construction sur le territoire.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

**ACTIONS INNOVANTES ET FEDERATRICES
SUR LE TERRITOIRE – CO PRODUCTION // CO ORGANISATION**

Bénéficiaires	Projets	Budget total	Montants des subventions attribuées par le Parc
Atelier de mécanique générale contemporaine	Résidence d'écriture pour la création « Pour une poignée de terre ». Résidence + soirées cafés Marciens » <i>Partenariat IDDAC – CD 33 – Domaine de Certes - Captieux</i>	26440 €	3 000 €
Association Forêt d'Art Contemporain	Parcours d'art contemporain <i>Partenariat : DRAC – CD – Région</i>	330000 €	5 000 €
Fédération des cercles	« Entrez dans les cercles » // Rencontres EDAPH – Médiation. <i>Convention Région – CD33-40 - PNR</i>	40 000 €	5 000 €

ACTIONS DE CREATION ET DE DIFFUSION SUR LE TERRITOIRE

Bénéficiaires	projets	Budget total	Montants des subventions attribuées par le Parc
INTERFERRENCES	Landes art # Moustey 4 <i>Partenariat CD40 – Com de Com Cœur haute Lande - maire</i>	7800 €	2 000 €
CINEMAGINATION festival itinérant	Festival itinérant de cinéma et musique. <i>Partenariat CD40 – Com de Com Cœur haute Lande - maires</i>	18 000 €	1 500€

ASSOCIATION DES NUITS ATYPIQUES	Festival itinérant en Sud gironde autour des musiques du monde et occitane	189 000 €	4 000 €
Association DU BRUIT EN COULISSES	Festival Popul'Eyre	10500 €	1 000 €
Cie Cirkulez	Festival de cirque à Captieux & création « invisible » et médiation.	24697 €	1 500 €

Action culturelle // Coopérative des artisans du spectacle.

Contexte et rappel de la démarche du projet :

L'action culturelle est un axe fort de la charte du Parc. Le territoire du Parc est repéré comme « *terre de création artistique favorable à l'émergence de projets originaux* ». La question de l'accès au matériel, à la présence d'une compétence technique, mais aussi le développement du réflexe « éco manifestation » est une problématique d'actualité pour le territoire et ses dynamiques. Cet enjeu fait partie d'une action repérée de la mesure 69 de la Charte du PNRLG.

Aujourd'hui, le projet de coopérative des artisans du spectacle est destiné prioritairement aux opérateurs culturels sur le territoire défini par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne: associations loi 1901, artistes et compagnies de spectacle, collectivités.

Pour l'année 2020, la coopérative a changé de statut pour passer en SCIC le 30 janvier, dont le gérant est Frédéric Rocher. Le Parc, aujourd'hui est coopérateur et accompagne ce projet techniquement, financièrement ce projet.

En 2021 la convention avec l'association prend fin. Il est proposé de la renouveler pour les 3 prochaines années à une hauteur de **4 000 € / an**.

Considérant :

- l'histoire de ce projet d'économie social et solidaire monté étroitement avec l'IDDAC, sont inscription dans la charte du Parc (mesure 69).
- que la souscription au capital social entre dans le champ des compétences de la collectivité PNR
- l'article 36 de la loi n°2001-624 autorisant les collectivités publiques à participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à la signature de la convention avec la SCIC.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 18 mai 2021

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

